

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DU DIPLOME D'INGENIEUR ISIMA
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen de la 1^{ère} année du diplôme d'ingénieur ISIMA de l'Institut d'Informatique comme suit :

Jury de la 1^{ère} année du diplôme d'ingénieur ISIMA

Michelle CHABROL, Président du jury, MCF
Jean-Philippe GAYON, Vice-président du jury, PU

Membres du jury:

Christophe TILMANT, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27/06/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

28 JUIN 2018

- Publié le

28 JUIN 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.